



COMBAT OUVRIER

Journal communiste révolutionnaire (trotskyste)

d'un parti ouvrier
révolutionnaire en
Martinique et
en Guadeloupe.
Pour l'émancipation
des peuples de
Martinique et
de Guadeloupe.
Pour la reconstruction
de la IV^{ème}
Internationale.

— PARAÎT TOUTES LES 2 SEMAINES —

SAMEDI 22 JUIN 2013

N° 1093

PRIX 1 €

EDITORIAL

La carotte et le bâton

Le Premier ministre Jean Marc Ayrault sera en Martinique et en Guadeloupe du 26 au 28 juin; sans doute sera-t-il accompagné par un plusieurs de ses ministres issus des "DOM", Lurel, Taubira, Pau Langevin. Prétexte de ce voyage : la célébration du centenaire de la naissance d'Aimé Césaire le 26 juin. Depuis quelque temps, aussi bien la droite que la gauche gouvernementales françaises utilisent à fond l'image de Césaire pour flatter la « fibre régionaliste antillaise » et tenter de gommer l'image colonialiste du passé. Le 10 mai dernier, c'est encore avec une citation de Césaire que François Hollande devait répondre à ceux qui réclament au gouvernement français l'octroi de "réparations" pour les méfaits de l'esclavage. Pouvoir se réclamer d'un dirigeant noir martiniquais, chantre de la "négritude", pourfendeur du "colonialisme" est donc du pain béni pour les politiciens français, afin de faire passer la politique de l'impérialisme français dans les plus vieilles possessions Outre-mer de la France.

Et aujourd'hui, il s'agit de faire passer aussi dans "les Outre-mer" toutes les mesures de restrictions imposées à la population par le gouvernement et la bourgeoisie française.

Parmi ces mesures, les atteintes contre la retraite apparaissent comme les plus scélérates : augmentation du nombre d'annuités à 43 ou 44 ans, ponction sur les retraites, changement défavorable du mode de calcul des retraites des fonctionnaires, alors même qu'il leur est refusé, cette année encore, une augmentation de salaire. Quant à la prime de vie chère perçue par les fonctionnaires dans les DOM, elle a subi ces derniers jours des attaques comme celle du directeur de la banque de France et d'autres. Serait-ce un goût pour préparer sa suppression ? Hollande trace donc le chemin vers la retraite à 64, 65 et 67 ans. Son argument, comme Sarkozy, est qu'il est normal de reculer l'âge de la retraite puisque l'espérance de vie se rallonge. Mais dans le même temps la productivité et la richesse globales ont été considérablement multipliées. La société est beaucoup plus riche qu'avant. Il n'y a qu'à constater ces milliards qui sont versés aux actionnaires. Un rapport commandé par Montebourg sur les aides publiques aux entreprises montre que celles-ci se monteraient à 110 milliards d'euros par an. Et si une infime partie va aux petits entrepreneurs comme les buralistes ou les chauffeurs de taxi, l'essentiel va dans les coffres des grosses entreprises. La défiscalisation et autres niches fiscales aux Antilles ne profitent qu'aux riches. On aurait pu utiliser tout cet argent pour renflouer les caisses de retraite.

La deuxième "conférence sociale" qui a débuté jeudi 20 juin est la conférence qui donnera quitus à Hollande et à la bourgeoisie pour toutes les mesures de restrictions qui vont frapper la population avec l'accord officiel de certains syndicats et en s'assurant que ceux qui ne signeront pas ne feront rien d'important contre cette politique. Contre le chômage de masse c'est encore plus que les mesures de l'Hollande qu'il faudrait. C'est encore plus vrai aux Antilles, où le chômage réel s'élève à plus de 35%, induisant notamment un regain de délinquance, de braquages, de vols, de désespérance. C'est un plan d'urgence avec répartition du travail entre tous, une politique de grands travaux qu'il faudrait mettre en vigueur. Au lieu de cela, les capitalistes békés, les multinationales comme Total se voient protégés et bénéficient de toutes sortes d'avantages leur permettant d'accroître considérablement leurs profits. Alors Ayrault nous donnera sans doute du Césaire le 26 juin en Martinique. Il le fera aux côtés des Letchimy, Lurel, Taubira et Cie et de tous ceux qui sont comptables de la politique actuelle de la gauche vendue à la bourgeoisie. Mais ce ne sera qu'une variante tropicalisée pour tenter de mieux faire avaler les mesures draconiennes imposées aux travailleurs et à la population laborieuse. Plus que de ne pas en être dupe, il faudra se préparer à combattre cette politique.

Fin du RSTA, les travailleurs doivent se préparer à défendre leurs salaires et leurs emplois

Le gouvernement Hollande et son ministre Lurel ont décidé de supprimer le RSTA (Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité) à partir du 31 mai 2013.

Après que cette mesure ait été prolongée par le gouvernement Sarkozy, avant l'élection présidentielle en mars 2012, puis à partir de décembre 2012 par le gouvernement Hollande, l'État décide de l'arrêter sous prétexte d'économies.

En réalité, le RSTA a permis à l'État de subventionner les patrons pour qu'ils n'aient pas à payer l'augmentation de 200 € arrachée par les grèves de janvier, février, mars 2009 ! Les entreprises en ont tiré, comme d'habitude, des exonérations fiscales. L'accord prévoyait qu'après trois ans les patrons prendraient le relais de l'État et

verseraient la totalité des 200 €. Mais les patrons ont refusé, malgré notamment une longue grève à l'usine Gardel et à Carrefour Milenis, en Guadeloupe.

En 2012, l'État a versé 21 159 726 € au titre du RSTA. Pour autant, dès le début, l'État a réduit le nombre de bénéficiaires en incluant les primes dans le calcul du 1,4 SMIC. Et au fur et à mesure que le temps passait, les conditions pour toucher ce complément de salaire étaient de plus en plus draconiennes. Le RSTA et l'augmentation issue de l'accord Bino en Guadeloupe et l'ARI (accord régional interprofessionnel) en Martinique représentaient une bouffée d'oxygène dans le budget des travailleurs les plus modestes. La grève avait permis que l'ensemble des salariés percevant jusqu'à 1,4 SMIC en

soient bénéficiaires. La fin du RSTA aura pour conséquence de diminuer encore le maigre pouvoir d'achat des travailleurs. Cela aura sans aucun doute des répercussions néfastes sur toute l'activité commerciale, en Guadeloupe et en Martinique et sur les conditions de vie des plus pauvres.

Pour les travailleurs qui ont obligé leur patron à signer l'accord Bino initial et l'ARI, il faudra continuer à exiger l'application des accords signés, y compris en saisissant la justice prud'homale. L'accord Bino et l'ARI ont été signés après une mobilisation générale de près de 2 mois. Il faudra que les travailleurs préparent un vaste mouvement, de plus grande ampleur qu'en 2009, pour défendre leurs salaires et leurs emplois !

Martinique

**Mobilisation avec les agents hospitaliers,
mercredi 26 juin à 9h,
Maison des Syndicats de Fort de France.**



Lors de sa réunion du 11 juin dernier, la Commission Exécutive de la CGTM a décidé de soutenir l'action de la CGTM SANTÉ pour exiger des pouvoirs publics le paiement immédiat des dettes des hôpitaux publics.

Dans un tracté du 16 juin, la CGTM appelle les travailleurs, les travailleuses et la population laborieuse de Martinique à « défendre son droit à avoir des soins de qualité ». Un rendez-vous central est fixé à la maison des Syndicats à 9h, mercredi 26 juin à l'heure d'embauche. Un préavis de grève de 24h pour tous est

déposé.

Combat Ouvrier soutient d'autant plus cette initiative qu'il y a une menace sérieuse de suppressions de certaines d'emplois dans les hôpitaux. Les employés de la Santé sont confrontés depuis des années à une situation de plus en plus dégradée et intolérable. Le gouvernement Hollande-Ayrault réserve ses fonds et ses largesses aux gros possédants et sous prétexte de crise, met les travailleurs et la population laborieuse dans des difficultés de plus en plus grandes.

Que la population s'en mêle et exige de pouvoir avoir accès à des soins de qualité, c'est bien normal et c'est une nécessité. Ce sont les cotisations versées par elle à la Sécurité sociale qui constituent l'essentiel du budget des hôpitaux. Cet argent ne doit pas être dilapidé dans des cadeaux sans fin au patronat mais doit servir à régler immédiatement les déficits publics des hôpitaux qui n'ont que trop duré.

Par ailleurs, tous les travailleurs subissent depuis de nombreux mois les attaques de l'actuel gouvernement qui comme le gouvernement Sarkozy se met à plat ventre devant les banquiers et les gros capitalistes qui spéculent avec la dette publique. Alors, même s'il est évident qu'une seule journée de mobilisation ne peut permettre d'améliorer la situation des travailleurs et de la population laborieuse, ce serait quand même une occasion de faire entendre leur voix. Syndiqués ou pas, travailleurs, chômeurs, retraités, ont de bonnes raisons de se préparer à manifester leur mécontentement et leur volonté de voir que les choses changent et à participer à cette journée de mobilisation.

Prime de vie chère et détournement de fonds

Dans une interview sur Nouvelle Calédonie première, le directeur de la Banque de France, Christian Noyer, a déclaré qu'il «*faut mettre fin progressivement à la surrémunération des fonctionnaires*», c'est à dire la prime de vie chère, que l'on appelle aux Antilles «*les 40%*». Pour lui, cette suppression serait le seul moyen de lutter contre la vie chère Outre-mer (!! ??). Dans son sillage, Willy Angèle, patron du MEDEF-Guadeloupe dit en gros la même chose.

On constate que ces déclarations interviennent quelque temps après celles du président de la fédération des entreprises d'Outre-mer (la FEDOM), Jean-Pierre Philibert. Selon ce dernier, ces «*surrémunérations*», qu'il estime à un milliard d'euros, devraient être récupérées par l'État et reversées dans un tronc commun pour venir en aide aux entreprises. Car voyez-vous, pour lui, ces primes de vie chère sont «*une source d'injustices*». Pour ce

monsieur, la justice serait que les patrons mettent la main sur cette nouvelle manne ! Non mais de qui se moque-t-on ? En clair, ces attaques contre la prime de vie chère des fonctionnaires ne seraient-elles pas tout simplement un tour de passe-passe pour détourner progressivement ces fonds des poches des fonctionnaires vers celles des patrons ?

Retraites du public et du privé : l'égalité dans la baisse ?



Manifestation en 2010

Nous publions ci-dessous un article de nos camarades de Lutte Ouvrière

Le rapport Moreau sur les retraites, qui doit être rendu le 14 juin, prétend mettre fin aux différences de calcul entre public et privé. Tel que le rapport le présente et que la presse l'a repris, l'inégalité viendrait du fait que la retraite est calculée dans le public sur le salaire des six derniers mois, tandis qu'il s'agit du salaire moyen des vingt-cinq meilleures années dans le privé.

Cette présentation est tendancieuse.

D'abord, dans le privé il ne s'agit que du calcul de la pension de retraite de la Sécurité sociale, sur la base de 50 % au maximum de ce salaire moyen. Il s'y ajoute généralement, pour 85 % des hommes et 75 % des femmes, une retraite complémentaire, qui représente plus de 20 % du dernier salaire. Dans le public, il n'y a pas de complémentaire et le calcul est fait en une seule fois. En ne prenant que les six derniers mois d'une part, les vingt-cinq meilleures années d'autre part, on

compare donc des choses qui n'ont rien à voir. De plus, la pension des salariés du public est calculée sur la base d'un salaire hors primes, alors que celles-ci peuvent représenter plus de 10 % du salaire. Le résultat est que, tout compris, les salariés du public et du privé touchent grosso modo la même somme, si on la rapporte au dernier salaire. Lorsqu'un salarié touche en fin de carrière 2 000 euros (si on prend la moyenne de ses cinq dernières années), il aura une retraite de 1 576 euros dans le public et 1 574 euros dans le privé. Ce sont là les chiffres très officiels de l'étude «*Solidarité santé* » de la Direction des statistiques du ministère de la Santé, parue en novembre 2012, reprise par le COR, le Conseil d'orientation des retraites, et comment voir là une inégalité ? Le gouvernement se cache derrière des «*experts*» pour habiller ses attaques. Les calculs censés démontrer une prétendue inégalité sont faux, mais de nombreux journalistes répètent ces bobards, pour conditionner l'opinion publique en montrant du doigt les salariés du public. Mais abaisser les uns ne fait jamais remonter les autres. Public ou privé, tous doivent se préparer à défendre leurs retraites et leur niveau de vie, et le faire ensemble serait le mieux.

Martinique

Un petit programme pour le grand show de la Collectivité Territoriale

Le 31 mai, le Conseil Régional et le Conseil Général avaient pris l'initiative conjointe de convoquer la totalité de leurs élus, ainsi que les cadres et chefs de service, à une grande réunion au Palais des congrès de Madiana. A l'ordre du jour, la présentation des «*chantiers*» ouverts pour la mise en place en 2015 de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) qui fusionnera les deux assemblées actuellement existantes. Il n'a été une surprise pour personne que cette réunion se déroule avec en arrière-plan l'affrontement électoral prévisible en 2015, entre le PPM (Parti Progressiste Martiniquais) et ses alliés d'un côté, et le MIM (Mouvement Indépendantiste Martiniquais) et les siens, de l'autre.

Les élus du MIM et du RDM (Rassemblement Démocratique pour la Martinique) avaient choisi de ne pas participer à cette réunion. La loi du 27 juillet 2011 ayant institué une commission Tripartite (l'État, le Conseil général et le Conseil régional) qui a déjà commencé ses travaux, le MIM argumente

autour de l'inutilité d'une telle réunion. S. Letchimy du PPM répond à cela : «*Il faut bien préparer l'accouchement et ne pas laisser la mère le faire seule dans son coin*».

De fait, l'accouchement pourrait être difficile puisque personne ne peut être sûr que, le jour venu, la dotation de l'État soit bien l'addition des dotations versées aux deux collectivités existantes. C'est même plutôt le contraire qui est probable, au vu de la politique gouvernementale actuelle de restrictions budgétaires tout azimut. Tout azimut à l'exception naturellement des aides octroyées au patronat. Il est donc bien naturel que les inquiétudes des agents du Département et de la Région, particulièrement les non-titulaires, s'expriment dans la réunion. Il leur fut répondu que l'ordonnance déjà prise prévoit clairement le transfert de tous les agents du Département et de la Région à la Collectivité Territoriale de Martinique. Ce qui, notons-le, ne garantit rien pour les mois ou années qui suivront la mise en place de la

CTM. Les politiques du PPM et du MIM ne sont finalement pas si différentes que ça. Si les uns veulent afficher leur présence dans les travaux préparatoires à la CTM et que les autres semblent surtout soucieux de dégager leur responsabilité de ce qui va advenir, ils ne sont des deux côtés nullement prêts à poser les vrais problèmes qui touchent la population travailleuse. Les vrais problèmes, c'est la crise économique ou, plus exactement, la volonté du patronat, aidé par le gouvernement, de la faire payer aux classes populaires. Le camp des réformistes «*autonomistes*» et celui des réformistes «*indépendantistes*» n'ont eux comme préoccupations, que d'obtenir des sinécures et des postes officiels dans le cadre de ce que veut bien leur concéder la République française. Ce n'est pas de ces deux camps, tout aussi respectueux du système inique des gros bourgeois, que les travailleurs ont quoi que ce soit à attendre, avant, pendant et après l'installation de l'Assemblée unique.

Il y a 60 ans, la grande grève de la fonction publique aux Antilles-Guyane et à la Réunion

Les raisons de la colère

En 1950, puis en mai, juin et juillet 1953, les fonctionnaires des «*Départements d'Outre-mer*» se sont mis en grève pour obtenir un statut et une rémunération identiques à ceux de leurs collègues venus de France. La loi du 19 mars 1946, qui transformait les anciennes colonies en Départements Français d'Outre-mer (DOM), n'avait pas supprimé les inégalités. Dans la fonction publique, les personnels contractuels ou auxiliaires percevaient une rémunération inférieure à celle des leurs collègues travaillant en France. Pour le gouvernement, une parité des salaires «*aurait eu des répercussions néfastes sur les salaires locaux du secteur privé*». Il protégeait donc les profits du patronat en se refusant à augmenter les salaires de ces travailleurs du secteur public. Quant aux titulaires recrutés localement, ils ne bénéficiaient pas des indemnités que percevaient leurs collègues venus de France. Ces derniers percevaient une indemnité d'éloignement de 40%, une indemnité de recrutement de 25% et une indemnité d'installation équivalente à six mois de salaire.

A la grande époque du colonialisme, l'État français versait des primes et indemnités non négligeables aux fonctionnaires qui se rendaient dans les colonies d'Afrique ou des Antilles. La discrimination était manifeste entre ces fonctionnaires venus de France et les fonctionnaires locaux, africains ou antillais. Mais elle apparaissait encore plus grave dans les colonies qui étaient devenues sur le papier «*Départements français d'Outre-mer*».

A la Réunion, ces injustices provoquèrent une première grève de 33 jours très largement suivie, qui contraignit le gouvernement à reculer. En 1950, une loi instaura la parité du traitement de base et l'attribution d'une indemnité de 25% aux fonctionnaires locaux. Mais les inégalités n'avaient toujours pas disparu.

Quand le pouvoir colonial augmente les raisons de la colère

En février 1951, un rapport émis par des chefs de service blancs de la Martinique souleva la colère des fonctionnaires locaux comme de la population. Dans le but d'obtenir une majoration de leur traitement, ces chefs se plaignaient au gouvernement en ces termes : «*Il existe peu de locaux habitables par des Européens... Ce pays est très en retard au point de vue évolution économique et sociale. Les réalisations médico-sociales sont celles du siècle dernier... au point de vue habitat, le métropolitain, astreint à subir ce climat tropical, ne peut, par ses conditions de vie antérieures, ses difficultés d'adaptation, supporter de vivre lui et sa famille dans la case, habitat normal de la grande masse de la population... Si l'Européen veut garder son autorité indispensable au bon accomplissement de sa tâche, il doit veiller particulièrement à son vestiaire, d'où frais supplémentaires*».

Le gouvernement répondit à leur requête en aggravant encore les inégalités.

L'indemnité d'installation du fonctionnaire métropolitain fut étendue à son conjoint pour une durée identique de neuf mois. Ces indemnités étaient renouvelées tous les deux ans et ce durant quatre séjours successifs.

Le caractère raciste du rapport et la réponse du gouvernement furent l'élément déclencheur de la grève de 1953. Les revendications étaient les suivantes :

- Augmentation du salaire de 65%.
- Application du même régime de congé à tous les fonctionnaires, quelle que soit leur origine.
- Extension aux DOM des allocations familiales servies en Métropole.
- Extension de l'indemnité d'installation à tout fonctionnaire muté à plus de 3000 Km de son département d'origine, ou son abrogation.
- Uniformisation du régime des congés administratifs.

Victoire de la mobilisation

La grève dura deux mois, avec le soutien de la population. La quasi-totalité des travailleurs de la fonction publique avaient cessé le travail. Bon nombre de travailleurs du privé et, notamment les travailleurs de la canne firent aussi grève en solidarité avec ceux de la fonction publique. Les militants des futurs partis communistes guadeloupéen, martiniquais et réunionnais ont joué un rôle important à l'époque dans ces grèves.

Grâce à cette longue lutte, les fonctionnaires obtinrent une majoration de traitement dite «*prime de vie chère*» qui fut portée à 30% puis 40% en Guadeloupe, Martinique et Guyane et 53% à la Réunion. L'indemnité d'installation fut abrogée.

L'indemnité d'éloignement fut étendue à tout fonctionnaire muté à plus de 3000km, et non renouvelable.

Depuis lors, il y a eu certes des luttes dans la fonction publique. En particulier, à la Réunion, du 5 au 17 mars 1997, les fonctionnaires et des étudiants menèrent une grève ponctuée par de nombreuses manifestations pour s'opposer au projet du gouvernement de supprimer la prime de vie chère et l'index de correction dont bénéficient les fonctionnaires et assimilés.

Malgré cela les gouvernements successifs sont revenus progressivement sur plusieurs acquis des travailleurs de ce secteur. Après l'augmentation du nombre d'annuité pour l'obtention de la retraite, il est maintenant question pour son calcul de prendre en compte les 10 meilleures années, au lieu des six derniers mois de salaire. Quant à la prime dite «*de vie chère*», cela fait des années qu'il est question de la supprimer. Mais le blocage des salaires et l'augmentation des prix font le nécessaire pour la rogner progressivement. Comme on a pu le constater au cours des dernières décennies, tout recul dans le public est suivi d'un recul dans le privé et inversement. L'exemple que nous ont donné les fonctionnaires des années 50 est qu'en se battant fort et jusqu'au bout, on peut obtenir gain de cause.

La grève des gérants de stations-service en Martinique et en Guadeloupe

En Martinique. Ils pleurent le ventre plein

Les gérants de stations-service ont fermé, pour certains, le jeudi 13 juin 2013. C'est un mouvement qu'ils mènent en même temps que leurs homologues de Guadeloupe et de Guyane. Ils protestent pour réclamer, selon leurs dires, que la marge qu'ils perçoivent sur les ventes de carburants soit augmentée de 1,7 centime par litre. Autrement dit, ils demandent que les prix à la pompe soient relevés d'autant. Ils ont avancé comme raison, entre autres, le fait de devoir payer des arriérés de salaire à cause d'une convention collective non appliquée jusque là. En fin de journée, ils ont été reçus par le préfet qui ne leur a pas donné satisfaction, mais qui leur a demandé de puiser dans une cagnotte dont les fonds proviennent justement... de la vente de carburants.

En effet, suite à un accord appelé «Accord Interprofessionnel Pétrolier» (AIP) d'une durée de 11 ans signé le 2 avril 2008 entre les compagnies pétrolières et le syndicat des gérants, et entré en application le 21 juin 2008, les gérants prélèvent sur leurs ventes un montant de moins de 1 centime par litre. Ce montant remonte jusqu'à la SARA qui le transfère ensuite sur un compte géré... par les gérants eux-mêmes.

D'après les quantités de carburant sortant de la SARA et communiquées par les services de l'État (la Répression des fraudes), entre le 21 juin 2008 et le 31 décembre 2012, c'est-à-dire en 4 ans et demi, le montant total prélevé s'élèverait à... 10 228 000 euros.

Les pouvoirs publics ont donc demandé aux gérants de basculer ces prélèvements dans leur comptabilité, «jusqu'à la parution du premier arrêté mensuel pris sur la base de la nouvelle réglementation». Car, selon l'accord signé avec le préfet le 13 juin, il fallait «considérer le souhait de l'État de mettre en œuvre les orientations gouvernementales visant à lutter contre la vie chère et à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs». De belles paroles !

En fait, l'État, après la loi de V. Lurel sur la vie chère, se serait retrouvé dans une situation peu confortable en acceptant une augmentation des prix à la pompe venant d'une augmentation de marge des gérants de stations-service. D'autant plus que l'existence des fonds AIP, véritable cagnotte constituée sur le dos des pompistes puisque proportionnels au nombre de litres de carburants vendus par eux, est connue et dénoncée depuis des années, notamment par le syndicat CGTM Produits Pétroliers.

En Guadeloupe

Le jeudi 13 juin dernier les gérants des stations-service ont entamé un mouvement de grève. 97 stations sur les 107 que compte la Guadeloupe ont suivi le mouvement. Et après deux jours, ils ont annoncé le lendemain vendredi 14 juin qu'ils allaient rouvrir les stations le samedi matin.

Ce mouvement a été entrepris suite à l'échec des négociations qui se sont déroulées à Paris la semaine précédente sur les prix des carburants en Outre-mer. Il s'agit pour le ministre des Outre-mer, V. Lurel, et son gouvernement, d'invalider le décret signé en novembre 2011 par Marie-Luce Penchard, alors ministre des Outre-mer, définissant les modalités de fixation du prix des carburants par arrêté préfectoral mensuel, garantissant des taux de marge constants à chacun des opérateurs de la filière. V. Lurel refuse ce décret lui préférant alors comme il dit, la «transparence des marges».

Pour Lurel, «le secteur des carburant a dégagé un bénéfice net après impôts d'environ 50 millions d'euros en 2011 dans la zone Antilles-Guyane et environ 40 millions d'euros à la Réunion et Mayotte, sans compter les bénéfices des stations-service pour lesquelles un chiffre précis ne pourrait-être donné qu'en agrégeant des centaines de comptes».

Pour un secteur réglementé, ces sommes sont considérables, d'où la demande de transparence que réclame le ministre des DOM.

Pour les gérants des stations-service, cette réforme n'apporte rien car elle ne permet pas aux consommateurs de bénéficier d'un prix attractif.

Ainsi, voilà des patrons qui s'inquièteraient des intérêts des consommateurs ! Il n'y a que des naïfs pour le croire.

Conclusion

En Guadeloupe et en Martinique, le fond de l'affaire c'est que l'État n'a surtout pas voulu se tourner vers les compagnies pétrolières. Ce sont donc les gérants qui ont dû faire des concessions.

Quant aux employés, ils n'ont à prendre partie, ni pour les gérants, qui n'appliquent pas les conventions collectives depuis des années, ni pour les pouvoirs publics qui cherchent à concilier compagnies pétrolières et gérants sur leur dos. Les travailleurs doivent exiger leur dû et défendre leurs seuls et propres intérêts, y compris en saisissant les tribunaux, pour obtenir gain de cause.

Erratum

Dans un article du numéro précédent, il a été écrit que la marge par litre des gérants en Martinique était de 17,25 cts par litre. En fait, elle est de 10,241854 cts...

Guadeloupe

Echo des Hôpitaux

Le directeur général annonce la couleur

Selon le directeur général le rapport de l'IGAS n'a pas encore été publié. Il n'empêche qu'il annonce déjà quelques éléments du plan de retour à l'équilibre qu'il compte mettre en place : non-remplacement de 40 agents partis à la retraite, comblement d'un déficit de 50 millions sur 5 ans...

Cela veut dire que les temps seront plus durs pour nous dans les mois et les années à venir.

A moins que nous refusions ce régime-là.

Comité d'accueil pour les représentants de l'administration

Mardi après-midi, la préfète, le sous-préfet et l'ARS participaient à une réunion à la direction générale. Ils ont été accueillis par les militants et des syndiqués de la CGTG avec banderole et pancartes à la main. A tour de rôle, directrice de l'ARS, sous-préfet, puis préfète ont écouté leurs revendications.

Crédit Moderne : La mobilisation des employés a été payante !

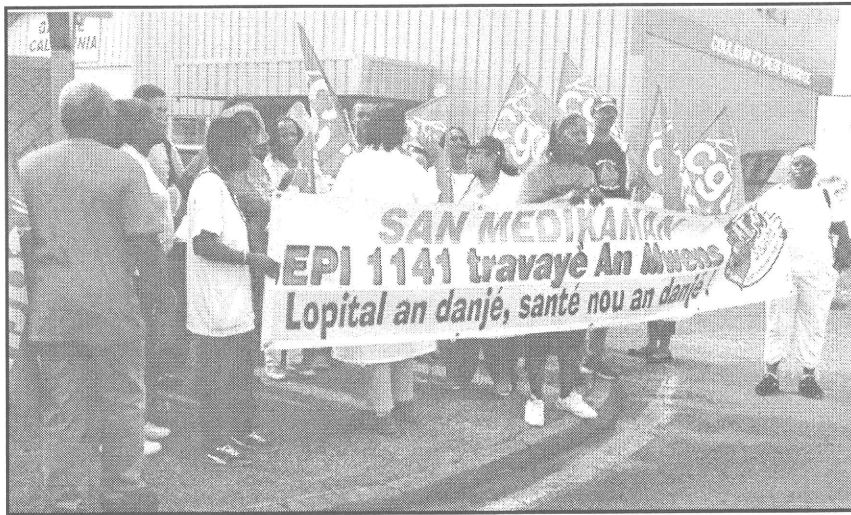
Lors des négociations annuelles obligatoires 2013, l'ensemble des employés de Guadeloupe, Martinique et Guyane ont débrayé à deux reprises les 11 et 12 juin pour que la direction accepte de signer un accord et améliore ses propositions. Au départ elle ne voulait rien lâcher mais s'est rendu compte que les employés n'avaient pas l'intention de se laisser faire. Une bonne partie a suivi le résultat des négociations tard dans la nuit (jusqu'à minuit et demi). La direction se souvenant

certainement de la grève de l'année dernière a préféré faire marche arrière très rapidement. Ainsi l'augmentation des salaires sera de 580€ brut pour l'année et pour tout le monde avec en plus un complément exceptionnel de la prime d'intéressement de 600 €. D'autres revendications ont été satisfaites également comme l'augmentation de la prime de transport qui passe de 72 à 76 € et les tickets restaurant de 8,81 à 9 €. La direction s'est engagée à ouvrir un audit sur l'égalité hommes/femmes au sein de

l'entreprise et à renégocier l'accord d'intéressement pour la période 2013-2015. Les employés ont obtenu aussi l'ajout d'un jour pour enfant malade pour ceux qui ont deux enfants et deux jours pour ceux qui en ont trois ainsi que la sortie anticipée les 24 et 31 décembre. Les employés du Crédit Moderne, qui fait partie du groupe BNP-Paribas, ont bien compris que c'est en se mobilisant tous ensemble qu'ils obtiendraient un résultat. Un exemple à suivre.

Martinique

Une action réussie des agents hospitaliers



Le Samedi 15 juin, la CGTM-Santé avait décidé une nouvelle opération de sensibilisation de la population sur la situation catastrophique des hôpitaux en Martinique et sur les exigences des salariés.

Dès 7 H du matin, une vingtaine de militants se sont retrouvés au

niveau du pont Californie. Postés aux différentes entrées de la zone commerciale de la Jambette, ils ont distribué un tract tout en discutant avec les automobilistes. Après une courte prise de parole, ils ont décidé de remonter l'autoroute en opération «Molokoy» (escargot), passant par

le rond point de Dillon, banderole et drapeaux en tête. Cette action était ponctuée de distributions de tracts et de prises de parole en direction de la population. A chaque fois, les responsables syndicaux expliquaient les difficultés de soigner la population à cause du manque de moyens, du manque de personnels. Ils expliquaient qu'il était nécessaire que l'État paie ses dettes immédiatement pour sortir de cette situation désastreuse. Et, disaient-ils aussi, pour obtenir des résultats, il faut que la population soit mobilisée également, et fasse entendre ses exigences, aux côtés des hospitaliers.

D'ores et déjà, les travailleurs, jeunes, retraités, chômeurs étaient invités à se joindre à une prochaine action, fixée au mercredi 26 juin, pour exiger de l'État les moyens nécessaires aux hôpitaux.

Guadeloupe

Capesterre-Belle-Eau : Les ouvriers de la banane et leur syndicat CGTG réclament un local au maire



Le local actuel des ouvriers de la banane

Le lundi 17 juin, vers 15h, le bureau du syndicat CGTG-Banane et une vingtaine d'adhérents sont allés à la mairie pour réclamer au maire la mise à leur disposition d'un local convenable. Et après leur entrevue avec la Directrice Générale des Services, le maire ni aucun adjoint n'étant présent, ils ont tenu leur réunion dans la mairie.

Il faut savoir qu'au début des

années 1970, P. Lacavé, l'ancien maire communiste, avait attribué au syndicat CGTG-Banane un local alors situé à l'entrée du quartier Brest. Les maires suivants, A. De Lacroix, G. Lauriette et L. Andy ont toujours permis au syndicat de disposer d'un local convenable. Si bien qu'en 1996, à l'arrivée de J. Beaugendre, l'actuel maire, les ouvriers de la banane et leur syndicat se réunissaient dans une salle située dans l'actuelle

annexe de la mairie (ancien collège), rue P. Lacavé. Par la suite, J. Beaugendre, ayant besoin de la salle située à la rue P. Lacavé a mis à la disposition du syndicat un local situé dans l'ancien logement des enseignants, rue Schœlcher. Mais depuis, ce local en bois est devenu insalubre et même dangereux. Le syndicat CGTG-Banane demande à J. Beaugendre l'attribution d'un autre local. Au lieu de donner une suite favorable à cette demande, le maire exige que les ouvriers de la banane et leur syndicat évacuent le local de la rue Schœlcher. Il accepte toutefois de mettre ponctuellement une salle à leur disposition. Mais ces travailleurs se réunissent une fois par semaine et parfois plus ; ils doivent entreposer des dossiers et du matériel (ordinateur, photocopieuse etc.). Ils ont donc besoin d'un local pour organiser leur combat contre l'exploitation féroce des patrons de la banane. A moins que le maire J. Beaugendre ne soit complice des patrons du secteur, on ne comprend pas pourquoi il ne veut pas mettre un local à la disposition du syndicat CGTG-Banane et ses adhérents. Ces derniers entendent continuer leur action jusqu'à l'obtention d'un lieu convenable pour tenir leurs réunions.



Depuis plusieurs jours, des manifestations de colère de grande ampleur se déroulent dans les principales villes du Brésil. Elles ont commencé après l'annonce de l'augmentation des prix des transports. Les manifestants protestent contre le coût des réalisations du mondial de football qui se retournent contre la population obligée de se serrer la ceinture. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Le Brésil, après des années d'embellie économique traverse une crise marquée par une croissance en baisse, une poussée d'inflation à 6,5% annuels et 13% pour les produits alimentaires. La contestation contre le gouvernement de Dilma Rousseff s'amplifie. Lundi 17 juin

200 000 manifestants sont descendus dans la rue à Rio de Janeiro, Brasília, Sao Paulo, Belo Horizonte. C'est à Rio qu'elles furent les plus impressionnantes. Partout des affrontements violents se sont produits avec la police et les manifestants ont cherché à envahir les parlements locaux. De telles manifestations ne s'étaient pas vues depuis 1992, à l'époque de la contestation contre la corruption du gouvernement Fernando Collor de Melo.

Les pays dont certains vantent l'économie connaissent aussi la crise et les manifestations : à force de faire payer à la population cette économie dite «émergente», le gouvernement reçoit en pleine figure le retour de bâton.

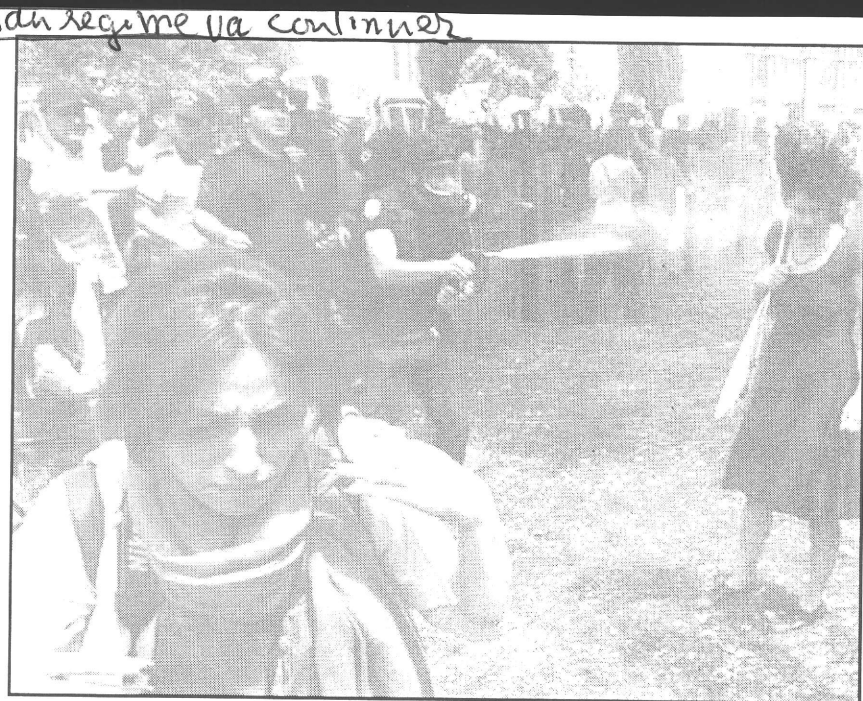
Le premier ministre turc Tayyip Erdogan avait déclaré à son départ pour Rabat, au début du mouvement de contestation qui vient de secouer la Turquie pendant trois semaines, que tout serait terminé à son retour du Maghreb, le 5 juin. Mal lui en a pris. Non seulement à sa descente d'avion, la place Taksim à Istanbul était toujours occupée par de nombreux manifestants, mais elle l'est restée jusqu'au 15 juin, pendant que les manifestations continuaient dans tout le pays. La contestation d'un projet de large remaniement de la place Taksim et du parc Gezi voisin, avec suppression du centre culturel Kemal Atatürk et construction d'une mosquée et d'un centre commercial, avait débouché sur un large mouvement qui tenait bon. Les manifestants mettaient en cause pêle-mêle la brutalité de la répression policière, le retour au premier plan de la réaction religieuse et le style de gouvernement à poigne d'Erdogan. La démission de celui-ci était de plus en plus demandée dans les manifestations.

Erdogan : un ton ferme mais des hésitations devant le mouvement

Erdogan n'a pas cédé d'un pouce, mais il a été soumis à la pression de la rue pendant de longs jours. Son ton a toujours été très ferme mais derrière cette fermeté il y avait des hésitations sur l'attitude à adopter, sur fond vraisemblablement de tensions au sein de son gouvernement.

Ainsi, le 7 juin, il appelait au calme : «Nous sommes contre la violence, le vandalisme et les actions qui menacent les autres au nom des libertés (...) nous accueillons de tout cœur ceux qui viennent avec des exigences démocratiques.» Autre tonalité tout au long de la journée du 9 juin, où il s'est adressé à ses partisans, leur donnant rendez-vous aux présidentielles de 2014. Le 11 juin, la police anti-émeutes a dispersé les manifestants et a investi la place Taksim dans la matinée. Une intervention finalement vaine puisque la place devait être à nouveau envahie. Le 12 juin, Erdogan évoquait la tenue d'un référendum sur le projet de parc Gezi.

Le 13 juin une réunion était organisée dans la soirée, avec des représentants des occupants. Il y fut promis de consulter la population stambouliote sur le projet du parc Gezi et de la place Taksim, et d'attendre une décision de justice sur le projet. Dans le même temps, un ultimatum était lancé aux manifestants, priés d'évacuer les lieux. Le 15 juin, avant l'expiration de l'ultimatum, il a fait évacuer, cette fois définitivement semble-t-il, la place par une intervention



brutale de la police et, pour la première fois, de la gendarmerie. Il y aura 400 arrestations de manifestants qui refusaient de baisser les bras. Le bilan de toutes les journées de répression est de 4 morts et des centaines de blessés. Finalement, le dimanche 16 juin, enterrant toute négociation, Erdogan a prononcé un discours devant plus de 100 000 partisans de son parti AKP (Parti pour la justice et le développement - islamiste dit modéré). Il y a réaffirmé sa volonté de ne pas céder la place aux «terroristes». Deux syndicats, KESK (organisation de la fonction publique) et DISK (Confédération des syndicats révolutionnaires de Turquie) ont répondu en appelant à une grève et à des manifestations de protestation le lundi 17 juin. Sans être négligeables, ces manifestations n'ont rassemblé que quelques milliers de personnes.

Le mouvement vivra

Erdogan et tous les partisans de l'immobilisme auraient pourtant tort de pavoiser. Quelques bulldozers et les arroseuses de la voirie ne pourront pas effacer les traces de ce mouvement. Les effets pourraient bien s'en faire sentir sur toute la société turque, dans les semaines et les mois qui viennent. Ceux qui ont goûté à la liberté des rassemblements populaires ne sont pas près de l'oublier. Ils ont senti qu'un mouvement, en s'élargissant, peut aller jusqu'à ébranler un régime même s'il se prétend stable.

Bien sûr, pendant que le mouvement de contestation se fixait, au moins à Istanbul, autour de la place Taksim et du parc Gezi, il ne gagnait pas vraiment les couches profondes de la classe ouvrière, sur ses lieux de travail et dans ses quartiers. C'est en tout cas ce que laisse penser notamment le niveau de réponse aux appels syndicaux à la grève et aux manifestations, le lundi 17 juin. Le mouvement se donnait pour but la défense des libertés démocratiques et agitait la perspective du départ

d'Erdogan. Mais il n'est pas apparu comme un mouvement qui représenterait vraiment les espoirs de la masse des travailleurs voulant défendre leur droit à une vie décente. Un tel développement suppose l'existence et l'activité d'un parti ouvrier révolutionnaire, d'un vrai parti communiste. Ce parti n'existe pas en Turquie, pas plus qu'ailleurs. Mais des milliers de jeunes et de moins jeunes viennent de s'éveiller à la vie politique et à la contestation de la société. Si ne serait-ce qu'une minorité d'entre eux tire jusqu'au bout les leçons de ce qu'ils viennent de vivre en s'attelant à la tâche de construction d'un tel parti, alors le mouvement qui vient de secouer la Turquie sera un tremplin vers un vrai renversement de l'ordre social.

Guadeloupe

Le Crous fait la chasse aux pauvres !

Chaque année, des dizaines d'étudiants logés à la résidence universitaire de Fouillol demandent à pouvoir garder leur chambre durant les vacances de juillet-août. Pour la plupart, ces étudiants boursiers n'ont pas d'attache familiale en Guadeloupe, ils n'ont donc aucune possibilité de logement. Depuis peu, la direction du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) avec l'aide des assistantes sociales met en place des stratagèmes pour chasser ces résidents durant les vacances : refus d'accorder une aide financière durant cette période, harcèlement moral, invention d'une incapacité à vivre en collectivité, fouille des chambres à la recherche de prétextes, obligation d'un contrat de travail (sur un territoire où 60% des jeunes sont au chômage), «plan de fermeture de la résidence universitaire la première semaine de juillet comme ça tout le monde va partir»... Pourquoi ce service d'aide aux étudiants veut-il les mettre à la rue ? Le premier argument minable

de l'administration est que : «les jeunes veulent rester en juillet-août pour faire du vice», considéré yo pa asé gran moun ! La directrice Rustom résume clairement son but : «Il y en a [des étudiants] qui essayent de rester en juillet-août juste pour être sûrs qu'on ne va pas les sortir l'année prochaine».

Autrement dit, pour qu'à chaque rentrée des dizaines de nouvelles chambres soient disponibles, il faut expulser les locataires depuis juin. L'administration utilise cette combine pour pouvoir accueillir les nouveaux bacheliers, et camoufler le manque de places. Comme cela, elle fait des économies sur la construction de nouveaux logements, et sur les travaux nécessaires pour rénover les chambres fermées. Enfin, pendant les grandes vacances, le Crous loue ses chambres aux particuliers à des tarifs élevés. L'administration fait donc libérer des chambres d'hôtes pour pouvoir remplir ses caisses.

Martinique

Un nouveau contrat précaire bidon

Le contrat de génération, dernier dispositif du gouvernement Hollande-Ayrault, créé soi-disant pour combattre le chômage, fait actuellement l'objet de publicité. Il a pour objectif : «d'endiguer le chômage des jeunes et des seniors». Ce nouveau dispositif consiste : «à créer un binôme jeune-senior afin que le second transmette son

savoir au premier». L'État vide ses caisses ou sa boîte à outils pour apporter de nouvelles subventions à ceux qui en ont déjà. Car ce contrat implique une «aide» qui représente 4 000 euros par an pendant 3 ans, soit 12 000 euros au total. Certains patrons locaux ne se gênent pas pour en réclamer encore plus. Ainsi le directeur

de la mission locale du Nord, Jean-Michel Loutoby, explique : «Beaucoup de chefs d'entreprise ne trouvent pas ce contrat très attractif. 4 000 euros par an pour garder un senior et un jeune à temps plein, ça ne les emballa pas plus que ça». Pour Patrice Peytavin, responsable du pôle entreprise-emploi : «Choisir ce contrat suppose d'avoir une vision d'avenir

de son entreprise». A tel point qu'en France 2 500 demandes d'aide ont été enregistrées, et en Martinique... une seule !!! En clair, la fameuse «boîte à outils» de Hollande, ou plus exactement la «boîte à fric» n'est pas assez pleine pour ces patrons «agoulou» (voraces). Le bricolage de Hollande n'est pas prêt de réduire le fléau social qu'est le chômage.

ABONNEMENT

12 MOIS :

SOUS PLI FERME 38 €

SOUS PLI OUVERT 25 €

Je désire m'abonner au journal COMBAT OUVRIER pour une période de mois.

NOM :

Prénoms :

Adresse :

Ci-joint par chèque la somme de Euros.

règlement par chèque adressé à

M. Philippe ANAIS - Combat Ouvrier, 1111 Rés Matélie, l'aiguille,

97128 Goyave - Guadeloupe, Antilles françaises

COMBAT OUVRIER

Responsable de publication P. ANAIS

Adresser toute correspondance

EN GUADELOUPE

COMBAT OUVRIER

M. Philippe Anais,

1111 Rés Matélie, l'aiguille, 97128 Goyave - Guadeloupe.

EN MARTINIQUE

Louis MAUGÉE

B.P. 821

97258 FORT-DE-FRANCE CEDEX

COMPOSITION - IMPRESSION

Imp. ERAPRESS

Commissaire paritaire 51728

Site Internet de Combat Ouvrier <http://www.combat-ouvrier.net>

Pour nous écrire sur internet redaction@combat-ouvrier.net